

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : PROGRAMME DES PETITES VILLES DE DEMAIN : CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA COMMUNE DE DIVONNE-LES-BAINS RELATIVE AU POSTE DE MANAGER DE CENTRE-VILLE ET COMMERCE (4.2)

L'an deux mille vingt-deux, le 04 juillet 2022 à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de conseillers votants : 32

Date de convocation du Conseil : **27 juin 2022**

Date d'affichage de la convocation : **27 juin 2022**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, VANEL-NORMANDIN, et Messieurs PELLÉ, VENARRE, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames ASSENARE, CETTIER, COSSARD, HUSSON, VUILLIOT, MARTINOD, GARNIER-SIMON, Messieurs VAN VAEREMBERG, ROBBEZ, SIGAUD, LEVITRE, PELLETIER, DUBOUT et JUILLARD (conseillers).

Pouvoirs :

Mme BLANDIN donne pouvoir à Mme VANEL-NORMANDIN,
M. DANGUY donne pouvoir à Mme ASSENARE,
Mme ZELLER donne pouvoir à Mme GILLET,
M. CRUYPENINCK donne pouvoir à Mme VUILLIOT,
M. MAZET donne pouvoir à M. DUNAND,
Mme GIET donne pouvoir à Mme MARTINOD,
Mme LUZZI donne pouvoir à M. DESAY,
Mme DA SILVA DIAMANTINO donne pouvoir à Mme CETTIER,
M. MOLINAS donne pouvoir à M. ROBBEZ,
M. BOCQUET donne pouvoir à Mme GARNIER-SIMON.

Absent : M. CADOUX.

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipal n° 2021_018_DEL en date du 1^{er} mars 2021 approuvant l'adhésion de la Ville de Gex au programme des Petites Villes de Demain(PVD),

VU la convention d'adhésion au programme des Petites Villes de Demain signée le 1^{er} juillet 2021 entre l'Etat, la communauté d'agglomération du Pays de Gex ainsi que les villes de Divonne-les-Bains et Gex,

VU la délibération du conseil municipal n° 2021_095_DEL en date du 6 septembre 2021 approuvant la convention de financement avec la ville de Divonne-les-Bains relative au poste de chef de projet PVD, et la convention signée le 28 septembre 2021,

VU la note de synthèse,


CONSIDÉRANT l'embauche d'un manager de centre-ville / commerce et la nécessité de signer une convention financière avec la ville de Divonne-les-Bains pour déterminer les modalités de financement de ce poste mutualisé,

CONSIDÉRANT le projet de convention qui lui a été soumis,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE**, le projet de convention de financement susmentionné,
- **AUTORISE**, le maire ou un adjoint délégué à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le 
ID : 001-210101739-20220705-2022_076_DEL-DE

La secrétaire de séance,
Dominique COURT



Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 05 juillet 2022.

Le maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 07 juillet 2022 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 07 juillet 2022.